

# La nouvelle carte électorale est prête

WALLONIE Les présidents du PS, du CDH et du MR ont un accord, le décret est prêt

► La décision de la Cour constitutionnelle exigeait quatre élus au moins par circonscription.

► Un accord au plus haut niveau est intervenu.

► Une circonscription de Soignies-La Louvière est créée.

**M**algré l'époque troublée, les présidents du PS, du CDH et du MR, qui avaient été saisis de cette question délicate, ont abouti à un accord sur la nouvelle carte électorale de la Wallonie qui s'imposera pour les prochaines élections régionales en 2019. Le décret est en passe d'être déposé au parlement wallon, il fait l'objet d'ultimes relectures par les partis concernés. Il devrait logiquement être approuvé lors de la prochaine rentrée parlementaire, dans les délais prescrits par la loi.

**1 L'origine du problème.** Après les élections régionales de 2014, Ecolo a soulevé une question auprès de la Cour constitutionnelle : avec des circonscriptions qui envoient de 2 à 13 députés à Namur, les Wallons sont-ils égaux face aux urnes ? A Arlon-Marche-Bastogne, on élit trois députés, et deux à peine à Neufchâteau-Virton. La question vaut aussi pour l'arrondissement de Thuin avec ses trois élus.

Ecolo a obtenu gain de cause : chaque circonscription devra bénéficier de quatre sièges au moins. Conséquence : il faut changer la carte électorale. Cela passe par une modification du Code wallon de la démocratie locale, d'où le présent décret. Mais

il faudra aussi compter avec l'appui du fédéral car il sera nécessaire de toucher à la carte électorale qui est de sa compétence. Cette modification devra obligatoirement se faire un an avant les élections, soit en mai 2018 au plus tard. Les présidents de parti ont été à la manœuvre pendant de longs mois. Sauf Ecolo, mal payé de son initiative.

**2 Le Luxembourg, facile.** L'addition des deux circonscriptions luxembourgeoises épouse parfaitement les limites de la province. L'accord final entérine donc la fusion d'Arlon et de Neufchâteau. Cette circonscription unique enverra six représentants à Namur dès 2019.

**3 Le Hainaut, complexe.** En Hainaut, l'occasion fait le larron. La décision de la Cour constitutionnelle a réveillé de vieilles revendications dans la région du Centre. Pour les élections, cet espace est couvert de manière imparfaite par l'arrondissement de Soignies, fait de bric et de broc : des communes ne s'y sentent pas à l'aise, d'autres souhaiteraient s'y adjoindre pour composer un espace politique homogène, autour de Soignies mais aussi de La Louvière, qui s'en disputent d'ailleurs le leadership.

**4 Soignies-La Louvière.** L'accord conclu par Elio Di Rupo, Benoit Lutgen et Olivier Chastel donne vie à ce nouvel espace politique. La circonscription de Soignies-La Louvière est née. Elle disposera de cinq sièges au parlement wallon. Elle bénéficiera de l'apport de communes voisines importantes comme Binche ou Seneffe. D'autres entités quittent le Centre pour la circonscription de Tournai-Ath, comme Lessines et Enghien (sept sièges). Conséquence : la

circonscription de Thuin, ou ce qu'il en reste, est fusionnée avec celle de Charleroi (dix sièges).

**5 Et maintenant ?** L'urgence est réglée. Mais du côté d'Ecolo, on s'inquiète déjà : avec quatre députés, des circonscriptions comme Huy-Waremme ou Dinant-Philippeville risquent de flirter avec le seuil légal de trois élus, selon les aléas démographiques. Tenable à terme ? ■

ERIC DEFFET

## LES DÉTAILS

### De cinq à quatre circonscriptions en Hainaut

Voici les détails de la nouvelle carte électorale du Hainaut. La province est désormais partagée en quatre circonscriptions électorales : Charleroi-Thuin, Soignies-La Louvière, Mons, Tournai-Ath-Mouscron. Des cantons électoraux évoluent : les cantons d'Enghien et Lessines quittent Soignies pour Ath. Les communes de Seneffe et Manage sont jointes à Soignies, celles de Pont-à-Celles et Les Bons Villers à Charleroi-Thuin.

Le canton de Binche passe à La Louvière-Soignies, sauf la commune d'Anderlues qui rejoint Thuin. Le canton de Merbes-le-Château évolue dans le giron de Charleroi-Thuin, mais la commune d'Estinnes va au canton de Binche et donc à la circonscription de La Louvière-Soignies. Le canton électoral du Rœulx passe du district de La Louvière à celui de Soignies, mais reste donc dans sa circonscription d'origine.

E.D.

### Les nouvelles circonscriptions en Hainaut

